

705. Le Sous-comité sait parfaitement que l'importante population de toxicomanes du Pénitencier de la Colombie-Britannique, de Matsqui et de la Prison des femmes constitue, pour la direction de ces établissements, une source constante de préoccupations.

706. La meilleure solution d'ensemble serait peut-être l'utilisation de programmes de déjudiciarisation en vue d'éliminer la nécessité de l'emprisonnement dans la plupart des cas.

707. Une autre mesure positive qui pourrait vraisemblablement aider les toxicomanes à sortir de leur état—lorsqu'ils seraient prêts à le faire—résiderait dans un travail d'équipe exécuté par le Service des pénitenciers et le Service des libérations conditionnelles en vue de mettre au point une thérapie dans l'établissement et de programmes de traitements suivis.

708. En Colombie-Britannique, où la situation est particulièrement grave, on devrait réserver un établissement spécial au traitement des toxicomanes. Pour éviter que ce projet ne subisse le même sort que le premier établissement du genre, il conviendrait de s'entendre avec les tribunaux pour que ces derniers soient en mesure d'en exploiter toutes les possibilités. Puisqu'il est particulièrement important que règne une ambiance appropriée dans cet établissement, il y aurait lieu de choisir très soigneusement les détenus devant faire partie du programme, sachant qu'il convient de récupérer les récupérables le plus rapidement possible. Tout en maintenant des mesures de sécurité sûres, pour empêcher l'entrée illégale de la drogue (ce qui détruirait la raison même du programme), on devrait s'efforcer de rendre le milieu aussi vivable que possible pour que s'établisse entre les détenus et le personnel un climat propice à la thérapie. Bien que la majorité des détenus seraient probablement issus de Colombie-Britannique, il devrait être possible de transférer des détenus de toutes les régions du Canada pour leur permettre de participer au programme.

### **Recommandation 60**

**Une institution spéciale devrait être créée en Colombie-Britannique pour le traitement des toxicomanes.**

### **Autres institutions spécialisées**

709. Nous estimons qu'il serait opportun que le Service canadien des pénitenciers mette sur pied d'autres types d'établissements spécialisés. Ainsi, nous pensons tout particulièrement aux jeunes délinquants qui ne devraient pas être incarcérés dans les mêmes établissements que les détenus plus âgés; leur réadaptation pourrait se faire dans un établissement spécialisé ce qui, en outre, garantirait leur sécurité personnelle. Nous tenons ici à souligner que le Sous-comité, lors de sa visite au Pénitencier de la Colombie-Britannique, a rencontré un détenu âgé de 16 ans. Pareille situation est intolérable.

710. Il conviendrait également de créer pour ces jeunes des programmes d'orientation et de mise en liberté axés sur le travail; la majorité d'entre eux étant encore au stade de formation, tout enracinement de leurs attitudes criminelles pourrait avoir des effets néfastes. Seul un programme de relations communautaires appliqué de façon convenable pourrait dissuader ces jeunes délinquants des habitudes répréhensibles qu'ils ont adoptées. Un échec à ce stade entraînerait un surpeuplement de nos établissements dans l'avenir.